

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lucie Giguère

<https://www.cadre21.org/membres/c0cdac64460744622d6ba79c>

Date d'obtention : 2022-03-29 19:05:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'une procédure visant à faciliter nos interventions en partenariat avec la police et le DPCP. Il s'agit d'un outil d'intervention à utiliser en milieu scolaire afin de diminuer les impacts (sociaux, scolaires, familiaux, financiers, psychologiques, physiques et judiciaires) sur les jeunes impliqués (victimes, témoins, instigateurs). Je retiens également qu'en aucun temps, on doit demander à voir les images. Il peut y avoir deux types de contexte, acte impulsifs et acte malveillant. La trousse nous permet aussi d'établir la gravité, la nature, les intentions et l'étendu de la situation de même que le type d'implication. Cela amène également à réduire le temps des procédures judiciaires habituel. Elle vise la responsabilisation des jeunes tel que le veut la LSJPA. Elle a pour objectif la sécurité et le bien-être tel que mentionné dans nos encadrements légaux. La trousse peut seulement être utilisée par des intervenants qui ont suivi la formation et obtenus leur badge.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va structurer et guider mes interventions de manière à être efficace et afin qu'on respecte la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer que la situation a été fait à l'intérieur du cadre scolaire. Je vais suivre chaque étape de la trousse pour déterminer les interventions à faire. Tel que je le faisais, je vais m'assurer de ne pas être en contact avec les photos ou vidéos. Cette formation me permettra aussi d'agir en prévention avec les élèves afin de les sensibiliser aux dangers du sextage.